



Kerval CENTRE ARMOR
Syndicat de valorisation des déchets

Envoyé en préfecture le 29/12/2017

Reçu en préfecture le 29/12/2017

Affiché le 29/12/2017

ID : 022-200043677-20171220-D326-DE

DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Mercredi 20 décembre 2017

INTRODUCTION

Principes du Débat d'Orientation Budgétaire (Article L 2312-1 CGCT)

Dans les communes de plus de 10 000 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs
- les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette
- l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui sera transmise au représentant de l'Etat.

. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

INTRODUCTION

Principes du Débat d'Orientation Budgétaire (Article L 2312-1 CGCT)

KERVAL CENTRE ARMOR est un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) qui gère des installations industrielles et doit répondre à des considérations de gestion d'une entreprise privée :

- Performance,
- Optimisation,
- Equilibre financier et autonomie financière

Les recettes de Kerval même si elles émanent de collectivités publiques et de clients extérieurs et sont avant tout des recettes versées en contrepartie de prestations industrielles, le syndicat en recevant aucune compensation de l'état doit par ses tarifs assurer l'équilibre budgétaire.

KERVAL doit avoir comme préalable la notion de rentabilité que n'a pas une collectivité territoriale lambda.

Envoyé en préfecture le 29/12/2017

Reçu en préfecture le 29/12/2017

Affiché le

ID : 022-200043677-20171220-D326-DE

KERVAL CENTRE ARMOR

(Syndicat Mixte de valorisation des déchets ménagers de la zone centrale des Côtes d'Armor)

- Bassin de **319 848 Habitants** pour 5 EPCI membres
- **Compétences** : Traitement des déchets ménagers, y compris le transport des flux de déchets issus des déchèteries dits « bas de quai » de la zone (200 000 t)
- **Naissance** : 1 janvier 2014
- **Président mandature 2014 - 2020** : Thierry BURLLOT

KERVAL CENTRE ARMOR

(Syndicat Mixte de valorisation des déchets ménagers de la zone centrale des Côtes d'Armor)

Kerval est né de la fusion de 3 syndicats de traitement des OMR et 1 en charge du traitement de la collecte sélective pour répondre aux dispositions de la loi Chevènement.

- Parallèlement, les 3 syndicats de traitement d'OMR connaissaient individuellement des difficultés de fonctionnement , à savoir :
- 2 syndicats étaient en sous capacité de traitement en raison de la baisse du tonnages des OMR au bénéfice de la collecte sélective ;
- 1 installation désuète qui nécessitait de gros investissements soit dans la rénovation de l'installation existante ou la construction d'une nouvelle installation de traitement OMR de type méthanisation
- 2 syndicats ne disposaient pas d'installation pour le traitement des encombrants.

Face à ces problématiques et considérant le schéma de traitement non conformes à la réglementation, les élus ont décidé de mutualiser leur savoir faire et moyens humains et économiques avec comme objectif voire même défi :

- ✓ de répondre à l'ensemble des difficultés
- ✓ et surtout de créer une nouvelle installation permettant l'autonomie de traitement des déchets du territoire

KERVAL CENTRE ARMOR

(Syndicat Mixte de valorisation des déchets ménagers de la zone centrale des Côtes d'Armor)

Aujourd'hui, KERVAL dispose de 5 installations de traitement :

- Tri mécano biologique TMB à Lantic : 14 000 t
- Unité d'incinération à Planguenoual : 42 000 t
- Centre d'enfouissement de déchets non valorisables à Lantic : 14 000 t
- Centre de tri Généris de la collecte sélective : 40 000 t en 2 postes
- Centre de tri TI VALO des refus de TMB et encombrants : 90 000 t en 2 postes

DOB 2018

Envoyé en préfecture le 29/12/2017

Reçu en préfecture le 29/12/2017

Affiché le

ID : 022-200043677-20171220-D326-DE

KERVAL et son environnement

200 000 tonnes sont à traiter et se décomposent des flux suivants :

- 65 000 t d'OMR
- 25 000 t de collecte sélective
- 40 000 – 50 000 t de déchets verts
- 17 000 t de tout-venants
- 20 000 gravats
- 5 000 t de bois
- 7 700 t de refus de compostage
- 3 000 t de mobilier
- 3 800 t de métaux
- 500 t de plâtre
- 600 t de DEEE

KERVAL et son environnement

Ces déchets sont dirigés sur les sites de traitement suivants

- ❑ 65 000 t d'OMR
 - ❖ UIOM de planguenoual (42 000 t)
 - ❖ TMB Lantic (14 000 t) ;
 - ❖ Sites extérieurs entre 8000 à 9000 t
- ❑ 25 000 t de collecte sélective → Génériss
- ❑ 45 000 t de déchets verts → Plateforme de compostage ou de maturation / bout de champ
- ❑ 17 000 t de tout-venants → site de TI VALO
- ❑ 20 000 gravats → sites privés de proximité (carrières ou CSDU de classe 3)
- ❑ 5 000 t de bois → Site de TI VALO puis recyclage (panneaux de particules)/ filière énergie
- ❑ 7 700 t de refus de compostage
 - ❖ TI Valo pour 67 % (refus légers)
 - ❖ CSDU 2 de Lantic pour 33 % (refus lourds)
- ❑ 3 000 t de mobilier → filière REP (responsabilité élargie du producteur)
- ❑ 3 800 t de Métaux
- ❑ 600 t DEEE → filière REP
- ❑ 500 t de plâtre

DOB 2018

Envoyé en préfecture le 29/12/2017

Reçu en préfecture le 29/12/2017

Affiché le

ID : 022-200043677-20171220-D326-DE

Kerval et son environnement

2017 : année difficile annoncée

Les difficultés techniques en 2017 :

- ❑ Les travaux à Générès : l'activité maintenue sur le site a généré un surstockage des déchets et matières et par là même des retards dans l'exploitation et la communication des données (RM T3 & T4 2016 communiquées en avril 2017 + les données d'exploitation S1 2017 en juin) ;
- ❑ La fin de la phase 2 à TI VALO → Etalement des charges fixes d'exploitation ;
- ❑ Le démarrage de la phase 3 à TI VALO depuis le 22 juin → Montée en charge de l'installation avec les dysfonctionnements liés au démarrage :
 - ❑ Des tonnages entrants en dessous des prévisions
 - ❑ Des problèmes de chaudière sur la ligne humide
 - ❑ L'incendie au niveau du sécheur : d'indisponibilité jusqu'en février 2018
 - ❑ Des ratios de retraitement et valorisation en dessous de nos attentes sur la ligne des secs
 - ✓ Evolution de la qualité des encombrants liée à davantage de tri sur ce gisement : bois et meubles ;
 - ✓ La prise en main de l'installation (personnel de l'exploitant)
 - ❑ Des réajustements dans l'organisation du traitement des sous-produits → Dirigés vers les sites de traitement Kerval

DOB 2018

Kerval et son environnement

2017 : des difficultés liés à la nouvelle organisation des collectivités adhérentes (loi Notre)

- ❑ La fusion des collectivités adhérentes a généré une reprise des paiements tardifs au cours du 1^{er} semestre ;
- ❑ La dématérialisation des titres mise en place le 1^{er} janvier 2017 a connu des dysfonctionnements dans la distribution des titres en particulier au cours du 1^{er} semestre ;

- **2017 : des difficultés ordre financier**
- Les 2 programmes de travaux ne sont pas réceptionnés et ne permettent pas aujourd'hui l'encaissement de l'ensemble des subventions (avance de trésorerie)

DOB 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 29/12/2017

Reçu en préfecture le 29/12/2017

Affiché le

ID : 022-200043677-20171220-D326-DE

Le traitement de l'ensemble de ces déchets représente 12 600 000 € (611) qui se décomposent de la façon suivante :

- Exploitation TI VALO : 3 500 000 €
- UIOM Planguenoual : 3 000 000 €
- site de Lantic : 1 200 000 €
- Exploitation Générès : 2 700 000 €
- Traitement site extérieur : 1 000 000 €
- Déchets verts : 400 000 €
- Transports Déchèteries : 800 000 €

❖ Et la Taxe générale des activités polluantes = 1 000 000 € (637)

DOB 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 29/12/2017

Reçu en préfecture le 29/12/2017

Affiché le

ID : 022-200043677-20171220-D326-DE

Les recettes d'exploitation qui permettent l'équilibre sont les suivantes :

- Les recettes matières propres à Kerval (acier/OMR, valorisation à TI VALO)
- la valorisation énergétique (UIOM + toiture lantic = 650 000 €)
- les contributions des collectivités pour l'essentiel
- les contributions des clients extérieurs

DOB 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses d'exploitation en augmentation en 2017 par rapport aux années antérieures:

- TI VALO : + 1 000 000 € (phase 3)
- Génériss : + 700 000 € (marché complémentaire sur une année entière)
- Les intérêts des emprunts sont maîtrisés grâce aux taux qui restent bas

Des recettes matières en légère hausse malgré une baisse des cours sur les plastiques et acier, mais augmentation des volumes de déchets recyclés)

Des soutiens éco emballage en augmentation pour les collectivités qui connaissent une montée en puissance de leur collecte sélecte, c'est moins significatif pour les autres collectivités même si leurs tonnages augmentent grâce à l'extension des consignes de tri.

C'est également la fin du PLP qui représente 161 000 €/an.

Un exercice comptable 2017 tendu lié essentiellement à la montée en puissance de TI VALO

DOB 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2017 : mise en place de la péréquation transport sur les OMR, la collecte sélective et les flux bas de quai acheminés à TI VALO avec pour objectif l'harmonisation des coûts des déchets pour l'ensemble des administrés du territoire ;

Rappel du financement de la péréquation transport :

- **10 € sur le tarif de traitement des OMR pour le financement du transport sur les OMR ;**
- **50% des recettes matières hors verres pour le financement des flux de CS et des flux de bas de quai (enc, bois, plâtre, carton).**
- **Un premier bilan pourra être fait après une année de fonctionnement (saisonnalité des flux, montée en puissance de ti valo, augmentation de la CS sur certains territoires...)**

DOB 2018

VOLET FINANCIER

La structure du budget 2017 en fonctionnement se présente comme suit :

Dépenses		recettes	
Charges à caractère général	14 500 000,00	Atténuation charges	50 000,00
Charges de personnel	1 000 000,00	Ventes de produits	3 850 000,00
Charges de gestion courante	8 000 000,00	Subventions	80 000,00
Charges financières	750 000,00	Produits de gestion courante	22 300 000,00
Charges exceptionnelles	15 000,00	Produits exceptionnels	180 000,00
Dotations aux amortissements	2 800 000,00	Amortis subventions + Etalement charges	1 200 000,00
Virement section investissement	595 000,00		
	27 660 000,00		27 660 000,00

DOB 2018

VOLET FINANCIER

Rappel de la tarification du traitement 2017 aux adhérents:

		2017
OMR (traitement + transport)		91 €+ 10 €/t
Collecte sélective		
<i>Part fixe investissement</i>		4,5 €/hbt
Part variable du marché :	Part variable/t	143,48 € HT/t
<i>(PF + PV/flux vracs PàP + GER)</i>		(60 +81,40 +2,08 €/t)
	Refus (20%)	90 €/t
DV	st-brieuc	35 €/t
	Lantic	30 €/t
	Lamballe/loudéac	26 €/t
Bas de quai		
Bois		36 €/t
plâtre		75 €/t
gravats		4 €/t
tout venants		104 €/t
rotation de bennes	service kerval	100 €/R
Prestataires extérieurs	Prestataire ext	90 €/R

DOB 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2018 traduira la première année où les déchets du territoire sont traités en interne.

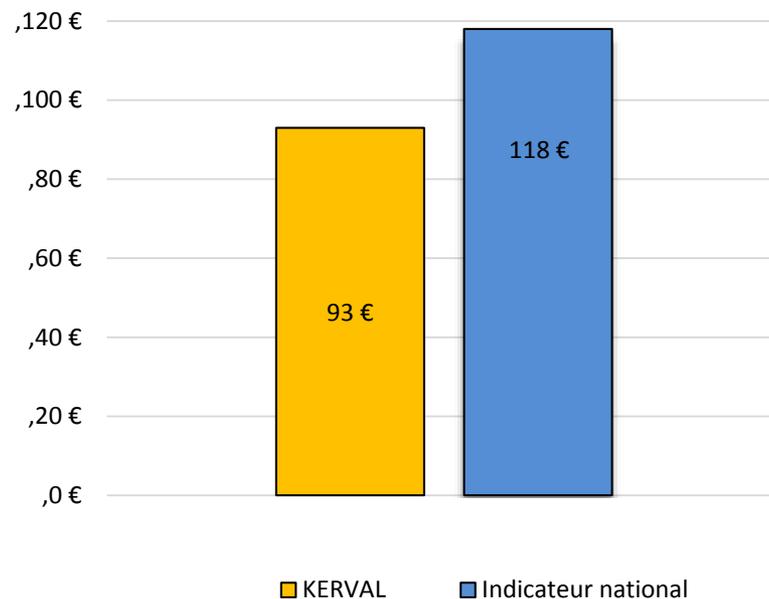
- **Les dépenses de fonctionnement en augmentation liées**
 - **L'activité de TI VALO en mise en service industriel en année pleine sur le budget avec une optimisation des tonnages entrants ;**
 - **L'installation de TI VALO rentre en amortissement ;**
- **Les investissements liés au traitement des déchets sont achevés**

Un exercice comptable 2018 attendu où il devrait être constaté une amélioration de la situation économique.

Le tarif Omr est harmonisé depuis le
 1^{er} avril 2017 avec la mise en place de la
 péréquation transport

Ordures ménagères résiduelles	2018
Amortissement	591 000,00
Charges financières	230 000,00
Charges d'exploitation	4 800 000,00
TGAP & taxes diverses	820 000,00
Prestations diverses	10 000,00
Frais de gestion	260 000,00
Total dépenses	6 711 000,00
Recettes électriques	680 000,00
Recettes extérieures	80 000,00
Total recettes	760 000,00
TOTAL	5 951 000,00
64 750 tonnes	92,00 € / Tonne

COUT MOYEN TRAITEMENT OMR



DECOMPOSITION DES TARIFS DU CENTRE DE TRI

Envoyé en préfecture le 29/12/2017
Reçu en préfecture le 29/12/2017
Affiché le
ID : 022-200043677-20171220-D326-DE

CENTRE DE TRI GENERIS	2018
Amortissement	1 200 000,00
Charges financières	120 000,00
Charges d'exploitation	2 800 000,00
Charges de communication	230 000,00
Frais de gestion	72 000,00
TOTAL DEPENSES	4 422 000,00
24 000 tonnes	185 € / tonne entrante

Le contrat d'exploitation s'achève fin juin 2018.
Le cahier des charges du nouveau marché est en cours de rédaction.



On observe une légère baisse des prix de revient de Générís, liée à l'augmentation du gisement de la collecte sélective sur certains territoires passés en collecte en porte à porte et ceci malgré l'augmentation des tonnages de refus.

Le marché d'exploitation se terminera fin 2018, gageons sur un maintien des tarifs en 2019 !

PARTICIPATION FINANCIERE TRI AVEC PROPOSITION 2018

